

Réflexion sur la profession enseignante en classe de 3^e Préparatoire aux formations Professionnelles : le cas de l'enseignement de la découverte professionnelle

Entretien avec Nicolas Paratore*

**Nicolas Paratore est docteur en sciences de l'éducation, didacticien de l'électrotechnique. Ancien élève de 5e transition au milieu des années 70, il enseigne depuis 20 ans en lycée professionnel, mais aussi avec un public d'apprentis de CFA. Il a été amené à enseigner également en classe de 3^e PP, anciennement 3^e DP6. Il est rattaché à l'UMR 5191 ICAR de l'université Lumière Lyon 2. Ses travaux portent sur la didactique de la physique appliquée à l'électricité. Son parcours universitaire en psychologie l'a emmené à s'intéresser aussi à la question de l'orientation scolaire, notamment avec les stages effectués dans un CIO.*

Introduction : Les résultats académiques (Grenoble) du DNB sur une période de 6 années, montrent que la série professionnelle reste celle où les résultats sont les plus faibles par rapport à la série générale et la série technologique jusqu'en 2012, et la série générale uniquement pour la session 2013 (car à compter de 2013, seules deux séries sont proposées). L'objectif de cet entretien est de mettre au jour la pensée, la manière d'agir d'un praticien qui fut chargé du module de découverte professionnelle d'une classe de 3^e Préparatoire aux formations professionnelles de 2011 à 2013 d'un établissement populaire, privé sous contrat de la banlieue grenobloise. L'auteur devient ici un praticien réflexif qui revient et pose un regard critique, sans déni, sur ses actions à partir d'observations systématiques. Selon Fenstermacher et Richardson (1994), la pensée des enseignants exprime prioritairement des valeurs. L'auteur tente alors d'adopter une posture autour de considérations qui se veut plus praxéologique qu'axiologique sans négliger le fait que certaines fois, il adopte une posture de témoignage et de questionnement qui s'inscrit dans un processus d'intelligibilité de la pratique.

Après des résultats assez faibles au brevet, série professionnelle de l'ordre de 50 % en 2012 (65 % de réussite au niveau académique), l'auteur essaie de faire des propositions pédagogiques dans le but de faire évoluer les pratiques enseignantes concernant l'éducation à l'orientation, mais aussi les pratiques des personnels de direction. L'auteur propose ainsi la mise en place d'un indicateur de résultats fonction de l'orientation.

La classe de 3^e Préparatoire aux formations professionnelles

Initialement appelée 3^e DP6 (Découverte Professionnelle 6 heures), cette classe a été mise en place à titre expérimental d'abord en septembre 2005, puis étendue dès septembre 2006. La découverte professionnelle est un signe fort donné aux établissements scolaires. Depuis septembre 2011 la classe de 3^e Préparatoire aux formations professionnelles s'est substituée à la 3^e DP6, notamment avec l'introduction de l'enseignement d'une seconde langue. D'après les recommandations pour la mise en œuvre de la classe de 3^e Découverte Professionnelle 6 heures (consulté sur le site de l'académie de Grenoble, en juin 2013), la découverte professionnelle est une formation de base proposée aux élèves de 3^e pour leur permettre :

- de comprendre leur environnement ;

- de saisir le lien qui associe l'école à l'organisation et aux besoins de la société.

Ces recommandations précisent également ceci : il a été choisi d'aborder cette formation de façon innovante dans chaque établissement, sur un projet donnant du sens, tout au long de l'année, aux recherches et aux découvertes des élèves. Contextualisé, construit en équipe, ce projet est animé avec une pédagogie active faisant largement participer les élèves. Ses objectifs reposent sur :

- une équipe pédagogique pluridisciplinaire ;
- un thème pédagogique annuel ;
- une approche par compétences ;
- une évaluation pour le brevet national des collèges

Pour une meilleure compréhension des thèmes abordés dans cet entretien, nous rappelons quelques recommandations relevant du rapport du ministère de l'éducation nationale :

L'organisation (p. 12)

- Elle se passe sous forme de rencontres ou rendez-vous individuels entre les familles et un certain nombre de représentants de l'équipe éducative (dont l'assistante sociale) juste avant l'inscription administrative. Le nouveau statut de l'élève est institué dès ce moment (p.13) ;
- Contact étroit avec les familles (p.12) ;
- L'adhésion de sa famille au projet afin d'apaiser tout conflit parents-écoles (climat de sécurité pour l'élève) ;

Elle devra faire émerger un certain nombre de points forts de la classe de 3DP6 :

- prise en charge du jeune par une équipe éducative ;
- écoute du jeune et de sa famille (motivations, difficultés) ;
- énoncé des objectifs de la troisième, des attentes vis-à-vis du jeune (implication) et de sa famille (suivi) ;
- présentation des méthodes pédagogiques.

Elle doit aboutir à un contrat oral ou écrit entre l'équipe et la famille avec remise d'une fiche contenant tous les contacts utiles pour la famille et le jeune dans l'établissement.

Phase d'accueil collective des jeunes en septembre. Cette phase, plus ou moins longue, a pour objectifs de permettre à l'élève de :

- s'insérer dans le groupe classe ;
- s'approprier l'espace ;
- prendre conscience de l'existence d'une équipe pédagogique ;
- comprendre les attentes de l'équipe.

A l'équipe pédagogique de :

- déterminer ses attentes ;
- définir son projet ;

Elle suppose de se donner les moyens (emploi du temps, concertation de l'équipe, moyens financiers...)

Elle requiert une souplesse de fonctionnement, une anticipation nécessaire et recouvre des modalités et des types d'activités variés (sorties, séjours, randonnées...) (séances de présentation :

1-L 'entretien avec Nicolas Paratore

Ce qui suit est une synthèse des propos recueillis. L'entretien a été réalisé le 10 juin 2013 et a duré 1 heure trente.

L'analyse des pratiques enseignantes constitue un processus complexe. Le discours décrit et prédit les conduites. Nous gardons à l'esprit qu'il s'agit ici d'une étude de cas qui ne peut correspondre à la description des tendances centrales, stables caractérisant un échantillon représentatif d'une population donnée. Dans tous les cas, ce discours reflète bien une réalité locale.

Le jugement qui est porté par l'auteur sur l'analyse de ses pratiques, concerne pour l'un, un établissement privé sous contrat, situé en zone populaire de la banlieue grenobloise avec une forte origine d'enfants d'ouvriers (plus de 75 %). Cet établissement comprend un collège et un lycée professionnel proposant les formations suivantes : bac pro ELEEC, bac pro Restauration ; CAP Cuisine, Restauration ; CAP Boulangerie, Pâtisserie, Chocolaterie ; pour l'autre, un établissement privé sous contrat, non confessionnel, situé à 20 km de Grenoble, dans une zone urbaine, mais à proximité d'une zone populaire. On y trouve aussi une forte origine d'enfants d'ouvriers (plus de 75 %). Cet établissement propose les formations suivantes : bac pro Vente ; bac pro Mise en Oeuvre des Matériaux Industries textiles et CAP Conduite de Systèmes Industriels.

Dans la suite de ce texte, nous utiliserons le vocable 3^e PP en lieu et place de 3^e Préparatoires aux formations professionnelles.

« En tout état de cause, un dénonciateur qui se cache joue un rôle odieux, lâche, bas »

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778)

Avant propos : l'enseignement du module de découverte dans la classe de 3^e PP

SM : Tout d'abord, pourriez-vous nous expliquer comment on en vient à enseigner le module de découverte professionnel en 3^e PP ?

Nicolas Paratore_: Je ne peux répondre que pour le cas que je connais qui est le mien et qui concerne l'enseignement privé sous contrat. Ma venue en 3^e PP résulte de circonstances économiques plus qu'une volonté délibérée. J'ai perdu des heures d'enseignement suite à la réforme des bacs pros en 3 ans lors de l'année 2009. Il a donc fallu trouver des heures d'enseignement et dans le privé sous contrat, rien n'était proposé en électrotechnique dans le département où je réside. Mon choix s'est alors porté sur cet enseignement car d'une part, je savais que ces classes, très souvent rattachées (à raison d'ailleurs) aux lycées professionnels, utilisaient les ressources de l'établissement et notamment les plateaux techniques pour faire effectuer des travaux pratiques de découvertes. En conséquence, j'ai vu ou plutôt j'ai cru voir un moyen de continuer à exercer l'électrotechnique, mais de façon plus circonscrite ceci en parallèle d'un travail sur l'orientation scolaire des jeunes, où on devient en quelque sorte, « *l'orienteur* ». Ce dernier point s'inscrivant dans la continuité de ma formation de psychologue du développement.

Dans la réalité, les choses ne vont pas de soi¹. **Si l'on s'intéresse un tant soit peu aux modalités d'organisation pédagogique de cette classe, on est en droit d'attendre que le volet pédagogique du projet d'établissement nous soit présenté bien avant la prise de fonction, c'est-à-dire bien avant la rentrée scolaire, voire l'avancement des étapes de mise en œuvre de ce projet.** Rendu obligatoire par la loi d'orientation de 1989, il pourrait et je dirais même qu'il devrait être donné lors de la première rencontre avec le chef d'établissement accompagné des textes officiels (le BO) de l'enseignement du module de découverte 6 H. Si le préambule rappelle l'objectif de la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, ce qui intéresse le plus le futur praticien, est le projet spécifique à l'établissement et plus particulièrement les conventions avec les différents partenaires ainsi que l'adaptation de ce projet avec l'environnement de l'établissement (je pense notamment à la question du pilotage de projets avec la collaboration d'enseignants du domaine général, qui et quels projets ?).

Ainsi, comme j'ai pu le constater, ce projet tout comme son état d'avancement n'est pas systématiquement présenté, voire pas présenté du tout. Au niveau national les analyses menées par l'inspection générale au sujet du projet d'établissement avaient révélé que ce dernier restait souvent l'œuvre de petits groupes et que par ailleurs, n'était ni véritablement connu, ni véritablement repris. J'ai également pu remarquer une absence de conventions avec des partenaires, qu'ils soient du monde professionnel ou du monde de l'éducation, ce qui complique vraiment la tâche du futur praticien² quelque peu soucieux de l'ouverture de l'école sur le monde extérieur. Ce qui paraît inconcevable et invraisemblable. **Présenter le volet pédagogique du projet d'établissement à un nouvel enseignant quel que soit son ancienneté dans la profession ne devrait pas se limiter à l'organisation du temps scolaire,**

¹L'auteur précise avoir consulté le site mis à jour de l'établissement afin d'obtenir quelques informations au moment d'effectuer les vœux de mutation (avril) et qu'à ce titre il avait pu lire (à tort car l'auteur n'a rien trouvé de tout cela) : Originalité de l'enseignement en 3^e DP6 : « *Une mise en œuvre de projets technologiques combinant : l'informatique tertiaire (traitement de texte, source de données) – le dessin animé par ordinateur (DAO) – les automatismes (électricité, électronique pratique, pneumatique)* ».

² Le site de l'établissement indique pourtant que des intervenants extérieurs viennent « *illustrer* » les formations et les métiers des différents secteurs.

loin de là. Pour cela, le projet déclaré se doit d'être le projet réel c'est-à-dire autre chose qu'un papier de plus pour tenter de grappiller quelques moyens supplémentaires.

S.M : Quels profils d'élèves accueillent-on en classe de 3^e PP ?

Nicolas Paratore : Depuis la suppression des paliers d'orientation en 5^e, il n'y a plus d'orientation avant la 3^e, exceptés des dispositifs particuliers à l'entrée en 3^e, ou dès la classe de 4^e. En fin de 4^e, la décision porte sur le passage en 3^e ou le redoublement. Il faut noter que ces dispositifs conduisent généralement vers la voie professionnelle, comme cela est le cas avec la classe de 3^e PP. La classe de 3^e PP ne doit pas être vue comme une enclave au sein du collège unique, mais comme une alternative à la filière générale. Certes, une orientation en 3^e PP ne peut se faire qu'avec l'accord des familles. Globalement, on est censé accueillir dans cette classe des élèves qui ont pour projet une poursuite d'étude vers la voie professionnelle à défaut de continuer leur scolarité vers un bac général ou un bac technologique, mais paradoxalement, ce sont les professeurs du secondaire qui décide des élèves qu'ils envoient en 3^e PP comme ailleurs d'ailleurs, pour se « débarrasser » de ceux qui se révèlent incapables de poursuivre dans la voie royale. Toutefois, mon constat de praticien est assez mitigé. D'accord pour dire qu'on rencontre des élèves censés vouloir envisager une poursuite d'étude vers la voie professionnelle, mais on rencontre surtout des populations d'élèves fragiles qui sont les plus frappés par le chômage, la précarité, la pauvreté et les ruptures familiales. Comme disait François Dubet et Marie Duru-Bellat, ces problèmes se déclinent ensuite en conduites plus pathologiques avec la délinquance, la violence, le rejet intentionnel des normes ou la transgression de la loi. Il faut vraiment réfléchir à l'accueil de ce dernier type de public parce que la cohabitation avec ceux qui veulent construire et/ou préciser leur projet d'orientation ainsi que viser l'obtention du diplôme national du brevet ne se fait pas bien du tout. Cela ne me surprend pas, car avec la démocratisation de l'accès aux études, le collège reçoit tous les élèves qui avant, étaient répartis selon leurs classes sociales d'appartenance, c'est-à-dire soit à l'école primaire, soit à l'école primaire supérieure pour ensuite terminer avec le lycée, lieu de la grande culture et des humanités. Je terminerais de répondre à cette question en faisant référence à la sociologie à savoir que la probabilité d'atteindre une classe de 3^e générale et/ou technologique par rapport à une 3^e PP diffère selon la CSP des parents (il me semble 98 % pour les enfants de cadres contre 78 % pour les enfants d'ouvriers). Dès lors, on peut penser sans risque qu'on y accueille des enfants d'ouvriers en nombre plus élevé que des enfants de cadres. On l'a bien compris, et ce n'est pas leur faire offense que de dire qu'on n'y accueille pas que des « *héritiers ni boursiers* ».

S.M : Mais alors, qu'est-ce qu'il fait qu'ils se retrouvent dans ce type de classe ?

Nicolas Paratore : Dans notre pays on fait un usage quasi exclusif des résultats scolaires comme critère d'affectation, et cela les familles des élèves le savent très bien. Certes, c'est aussi une bonne chose qu'il n'y ait pas de critères qui ne relèvent pas strictement du jugement du travail scolaire comme l'âge, le sexe, la résidence, la CSP. Comme le système scolaire en France est fortement hiérarchisé, certains élèves réputés faibles sont contraint d'envisager des choix professionnels précocement. C'est l'orientation par l'échec. Pour d'autres, considérés comme de bons élèves, ce choix peut-être différé. En conséquence, un élève qui n'a pas de bons résultats à la fin de sa scolarité au collège se voit « invité » à choisir la voie professionnelle, soit à la fin de la 3^e, soit à la fin de la 4^e en intégrant une 3^e PP. Il peut également être amené à choisir une 3^e DIMA très souvent rattachés aux CFA s'il est âgé d'au moins 15 ans et s'il décide de poursuivre dans la voie de l'alternance. Il ne faut pas oublier non plus les MFR qui peuvent accueillir dès la classe de 4^e, des élèves qui effectuent bon

nombres de stages durant l'année pour ensuite les conduire également vers l'alternance. Donc certains doivent décider alors que d'autres peuvent continuer d'explorer.

Un des problèmes auquel j'ai été confronté est que certains des élèves que j'ai pu recevoir en 3^e PP n'étaient pas orientés mais « mal » sélectionnés. Ça pose question sur la présentation des filières de formation qui sont proposées à ces élèves et aux parents avant l'entrée en 3^e. Je dis alors qu'il conviendrait de parler plutôt d'orientation lorsque l'affectation dans une filière ou classe est l'aboutissement d'un choix, et de sélection lorsque celui-ci est affecté dans une classe ou filière qu'il n'aurait pas choisie. Tous les systèmes éducatifs quels qu'ils soient ont recours à une forme ou une autre de sélection et il serait complètement utopique de croire le contraire. Toutefois, à la différence de la sélection, l'orientation est pratiquée par les enseignants qui ont déjà dispensé leur enseignement et non par ceux qui vont le donner.

S.M : comment appuyez-vous votre jugement pour dire que certains élèves n'étaient pas orientés mais plutôt « mal » sélectionnés ?

Nicolas Paratore : d'après les textes officiels, nous devons admettre que la 3^e PP est proposée à des élèves volontaires, qui sont considérés comme étant prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelles, générales ou technologiques. Je précise qu'à la suite de Huteau, j'entends par projet, un compromis entre désirs et contraintes, où les contraintes doivent demeurer acceptables. En tout cas, il devrait en être ainsi. **Mais on voit bien que c'est parce qu'un élève ne répond pas au niveau d'exigence de l'enseignement général qu'il sera orienté vers l'enseignement professionnel. Comment voulez-vous parler d'orientation, de choix de l'élève quand ce choix est imposé ?** Pour les élèves en mal avec la voie traditionnelle j'aurais préféré les voir en MFR ou dans une 3^e DIMA. Lorsque j'ai interrogé les élèves de 3^e PP de deux établissements privés au sujet de ces dispositifs, je me suis aperçu qu'ils n'en avaient jamais entendu parler. A l'opposé, avec une classe d'élève de 3^e PP du public, certains connaissaient les MFR et les 3^e DIMA. Une explication possible serait de dire qu'au moins les conseillers d'orientations servent à quelque chose, contrairement à une idée reçue. Par contre, l'accueil c'est-à-dire l'inscription de ces élèves avec le profil que je viens d'évoquer m'interpelle car par rapport au public, le privé choisit ses élèves. Que choisit-on ? Certains n'ont pas beaucoup le choix, logique marchande oblige, il faut remplir les classes.

S.M : quand vous évoquez les dispositifs DIMA ainsi que les MFR, ne croyez-vous pas qu'ils ne sont pas souvent proposés car les familles les considèrent trop comme des voies de relégation ?

Nicolas Paratore : c'est vrai que la question reste posée. Tout d'abord il faut noter que ces dispositifs ne sont pas bien connus des familles que j'ai pu rencontrer et par là même des élèves. Ils n'ont d'ailleurs pas été proposés aux élèves accueillis en 3^e PP comme j'ai pu le dire tout à l'heure. Pourrait-on penser alors que les équipes pédagogiques des établissements où étaient scolarisés ces élèves n'auraient identifié aucun profil type d'élèves pour ce type de structure ? D'où la question de savoir quels types de profils peut-on envoyer en DIMA ou en MFR. Avec les élèves qui ont pour projet de faire de l'alternance dès que possible, cette voie reste très intéressante. Elle permet aux élèves d'établir très tôt des contacts avec ces entreprises et quand on sait aujourd'hui toute la difficulté qu'éprouvent ces derniers à trouver des maîtres d'apprentissages cela devrait faire réfléchir. Cette orientation précoce dans la voie de l'alternance semble plutôt sanctionner les difficultés scolaires des élèves, mais elle permet aussi à ceux qui n'aiment pas l'école de s'en éloigner en partie. L'alternance n'est pas chose

aisée. Pour avoir été praticien en CFA, j'ai trouvé les apprentis très courageux au regard des tâches qui les attendaient au centre.

Pour en revenir à la question, je suis en accord avec François Dubet qui précisait que les familles des milieux populaires se sentent moins capables de faire des pronostiques au sujet des chances de réussites de leurs enfants. En conséquence, si leurs enfants sont considérés comme étant « *un peu juste* », ils évitent de demander des orientations les mieux côtés. Les inégalités sociales ne sont pas justifiées uniquement par les inégalités de performances.

S.M : que pensez-vous de la suppression du dispositif DIMA d'après la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république ?

Nicolas Paratore : J'ai pris connaissance de ce texte sur le net. Cette décision m'interpelle, mais je reste toutefois prudent quant aux arguments que je pourrais développer, car je ne connais pas assez bien ce dispositif. Je sais que le dispositif DIMA prévoit 28 à 30 heures semaines dont environ 15 heures d'enseignement général. Il est proposé par la voie de l'alternance pour 50 % du temps et permet à l'élève de se présenter au DNB. La voie de l'alternance me paraît intéressante, car en déléguant aux autres ce qu'on ne sait pas faire et forcément une bonne chose, mais cela dépend de ce qu'on y fait, et cela je ne le sais pas.

S.M : faut-il nécessairement avoir un projet professionnel pour postuler dans une classe de 3^e PP ?

Nicolas Paratore : Sur un plan administratif, probablement puisque on est censé y venir à partir du moment où on a soit disant un projet professionnel en début d'élaboration. Ce qui correspond à la première étape du processus d'orientation, celle de l'exploration (l'auteur prend ici l'exemple donné par Michel Huteau, 1999) : « *qu'est-ce que je pourrais bien faire ?* » **Dans la réalité, cela n'est pas le cas de tous les élèves. Bien au contraire, beaucoup d'entre eux viennent sans aucun projet professionnel bien arrêté.** Ils y viennent parce que d'une part, il s'agit d'une décision du conseil des professeurs, d'autre part, parce qu'ils ne s'y opposent pas, plus particulièrement les parents. En classe de 4^e, ce projet devrait être suggéré par l'équipe enseignante dans le cadre d'une éducation à l'orientation ou en tout cas, il pourrait être travaillé la question de l'exploration du processus d'orientation. D'où l'importance pour le professeur principal de la classe de 4^e de bien connaître le système éducatif afin de bien conseiller le jeune. Quant à la scolarité en 3^e, elle devrait leur permettre de tenter de répondre aux deux autres questions du processus d'orientation, à savoir la décision : « *parmi les quelques options qui paraissent possibles et souhaitables quelle est celle que je dois choisir* » ? L'insertion : « *comment dois-je m'y prendre pour trouver un emploi ?* ».

Concernant ceux qui ont dès l'entrée en 3^e PP un projet professionnel bien arrêté, et souhaitent faire de l'alternance, il faut faire très attention. Pour ma part, je me vois plutôt opposé à une orientation en 3^e PP.

Relance de SM : pourquoi êtes-vous opposé ?

Nicolas Paratore : Tout simplement parce que c'est beaucoup plus difficile de les intéresser aux activités proposées en classe, notamment celles liées à l'orientation. Combien de fois ai-je entendu : « *Monsieur, moi je sais ce que je veux faire, alors les visites d'entreprises ça m'intéresse pas* ». Ainsi, certains demandaient à faire plus de stages et donc à venir moins souvent à l'école. Il me semble qu'il ne faille pas croire que disposant d'un projet

professionnel, l'élève percevra mieux la signification des enseignements qui lui sont proposés et s'impliquera davantage dans les apprentissages. Le discours tenu par les élèves est le même pour les autres activités proposées dans le cadre de la découverte professionnelle. Et quand un élève s'embête en classe, vous imaginez ce qu'il peut se produire pour le peu qu'il ait des troubles du comportement. Aristote en son temps nous l'avait déjà fait remarquer lui qui disait que dès le départ, se trouve posée la nécessité pour les enfants d'avoir toujours une occupation car la gent enfantine n'est pas capable de rester tranquille.

Je sais que ce n'est pas simple pour les enseignants de collèges d'accueillir un nombre important d'élèves qui dans l'ancien système n'étaient pas là, et qui dans beaucoup de cas « *trainent* » depuis la 6^e des élèves qui sont pour certains en conflit plus ou moins exprimé avec les structures sociales de la classe, de l'école. Je le comprends mais je suis aussi dérangé parce que les choses sont mal engagées dès le début de l'année. On se retrouve alors face à des élèves qui d'emblée ne s'engagent pas volontairement dans les apprentissages proposés et finissent par avoir des comportements inappropriés avec celui du « *métier* » d'élève. Du coup, le dossier scolaire de l'élève devient « *chargé* » et son contenu peut se poser en frein pour l'orientation dans la voie professionnelle si tant est qu'il n'ait pas fait l'objet de mesures disciplinaires, tel le renvoi définitif ou temporaire, comme j'ai aussi pu malheureusement l'observer.

S.M : Il n'y aurait pas d'élèves qui choisissent de façon éclairée la voie professionnelle plutôt que de poursuivre en voie générale ?

Nicolas Paratore : Il faut noter que les élèves ont une connaissance limitée des débouchés professionnels ainsi que des métiers. Une de ces raisons est à attribuer à la séparation entre l'école et le monde du travail et donc à l'absence de participation à des tâches productives. Alors pour répondre à votre question, je dirais sans hésitation qu'il y a des élèves qui arrivent en 3^e PP avec une idée bien précise du métier qu'ils veulent exercer plus tard. Il y a aussi ceux qui manifestent une certaine indifférence et d'autres qui sont indécis, ce qui n'est pas la même chose. **En acceptant de venir en 3^e PP, ils attendent autre chose sur le plan scolaire que ce qui leur était proposé en classe de 4^e ainsi que ce qui peut-être proposé en 3^e générale.** D'ailleurs, il devrait en être ainsi.

Relance de S.M : Vous pensez à quoi quand vous dites qu'ils attendent autre chose que ce qu'il peut leur être proposé en 3^e générale ?

Nicolas Paratore : Un élève qui venait de faire l'objet d'un renvoi définitif, et avec qui je m'entretenais pour savoir pourquoi il avait tenu à maintes reprises des propos déplacés envers l'équipe pédagogique me disait ceci : « *on ne fait rien ici monsieur, c'est comme en 4e, on est tout le temps assis à écouter les profs et si je suis ici c'est que je voulais plus faire pareil. Je croyais qu'on allait découvrir des métiers à l'école en faisant des choses* ». *Ce à quoi je répondais : « tu pensais qu'on faisait quoi ? » L'élève : « et bien de la peinture, du bois, de la maçonnerie plein de choses comme ça mais pas que des cours où on est tout le temps assis. Le directeur nous avait dit qu'on découvrirait des métiers et qu'on ferait une visite par semaine, mais on en fait pas ».*

Tout d'abord, les élèves d'un même niveau scolaire n'ont pas les mêmes problèmes d'orientation à résoudre. Alors, quand j'interroge verbalement les élèves dès la rentrée scolaire sur ce qu'ils savent de ce qu'on va leur proposer en 3^e PP, j'entends souvent dire qu'ils s'attendent à des activités de découvertes de métiers mais au sein même de l'établissement scolaire, organisées sous forme de travaux pratiques. **Ce qui me frappe ici, est principalement le manque d'informations données aux élèves et donc aux familles,**

voire aussi la transmission d'informations erronées. La lecture des recommandations pour la classe de 3^e PP s'avère être un outil intéressant qu'il conviendrait de suivre presque à la lettre pourrais-je dire. **Une rencontre entre d'une part, le chef d'établissement et un représentant de l'équipe éducative, ceci juste avant l'inscription administrative d'autre part, le futur élève avec ses parents reste incontournable.** L'absence d'un membre du corps enseignant de la classe comme cela est souvent le cas me paraît préjudiciable **car celui-ci est le plus légitime pour pouvoir parler de projet de formation.**

Mais pour répondre de façon plus précise à la question, je dirais qu'en parallèle de la préparation au DNB, il faudrait commencer par tenir compte des textes officiels qui stipulent par exemple qu'il faille proposer des activités tournées vers la découverte d'au moins deux champs professionnels. Ainsi, il faudrait proposer des activités tournées vers la réalisation de biens ou de services. **Concernant la réalisation de biens par exemple, il pourrait être proposé l'aménagement de pièces dans le domaine de l'habitat, cela me paraît le moins onéreux à mettre en place :** activités de pose de placoplâtre, de peinture, de petite plomberie, électricité, carrelage, petite menuiserie, isolation etc. Dès lors, la question de la formation des maîtres se pose à nouveau. Par ailleurs, il est également incontournable de penser à la question du genre : et les filles dans tout cela ? L'orientation est forcément sexualisée. Je ne suis pas certain que ces activités du domaine de la production aient du sens pour elles. Il faut réfléchir à cela.

Pour utiliser les ressources d'un établissement, il faut bien évidemment au moins une salle équipée avec du matériel permettant d'effectuer la construction de biens. Je crois aussi qu'il faille cesser de proposer aux élèves la construction d'objets inutiles, qui n'intéressent personne, à part celui que les propose. En disant cela, je pense notamment à des objets comme un spot, un porte clé lumineux. J'ose affirmer ici que certains établissements du privé sont loin de proposer une salle équipée et donc adaptée pour la réalisation de biens au point même de se passer complètement de la moindre réalisation. Les élèves ont bien compris qu'étant considérés comme « *faibles* », ils ont droit dans certains cas à ce qui se fait de moins bien (problèmes de chauffage dans leurs locaux, locaux de type préfabriqué, CDI vétuste et non entretenu, WC turcs, absence de gymnase, de foyer etc.). Marie Duru-Bella disait que les élèves défavorisées pâtissent d'environnement éducatif de moins bonne qualité alors même qu'ils sont plus sensibles à la qualité du contexte d'établissement. On a un pied dans l'imposture, et le deuxième n'est pas loin. **Heureusement pour ces établissements que beaucoup de parents, vraisemblablement des clients occasionnels ne sont pas très regardant voire tout simplement avertis. Ils se contentent d'une inscription probablement refusée ailleurs (souvent dans le public). Le problème est que l'établissement réel tel qu'il est présenté aux parents et aux futurs élèves n'est pas toujours digne de l'idéal qu'il promet de leur donner.**

S.M : et les filles dans tout cela ?

Nicolas Paratore : pour tenter de savoir s'il conviendrait d'apporter un traitement différent aux filles, il faut avant tout observer ce qui se passe à l'issue de la classe de 3^e, c'est-à-dire à la fin d'un palier d'orientation. Plus d'un tiers des garçons intègrent les sections de BEP ou CAP, pour un quart des filles. On sait aussi que les spécialités suivies sont très différentes selon le sexe : par exemple, 78 % des garçons vont dans le secteur de la production alors que 88 % des filles vont dans le secteur des services. Les filières et sections empruntées par les filles et les garçons sont donc très différenciées. Comme le disait Vouillot, l'écrasante présence d'un des deux sexes dans une filière est généralement due à l'évitement par l'autre sexe et non systématiquement à un choix massif. Il est facile de comprendre que les filles sont attirées par certains domaines. En vingt ans d'enseignement en électrotechnique, je n'ai vu passer qu'une

filles dans la filière BEP électrotechnique, en formation initiale. Ces informations sont très intéressantes et leurs lectures permettent de penser qu'il n'est pas souhaitable de proposer les mêmes activités de découvertes aux garçons et aux filles si comme on peut le penser, elles peuvent influencer le choix d'orientation.

S.M : comment faudrait-il s'y prendre ?

Nicolas Paratore : Aucune option n'a à cet égard de vertus spécifiques. Quand un élève a un projet de formation ou alors de profession, il va forcément devoir choisir des contextes de socialisation, c'est-à-dire des établissements scolaires. Du coup, en accueillant des garçons et des filles en 3ePP, on se doit d'être attentif plus encore qu'ailleurs à la question du genre. **Pour reprendre les propos de Vouillot, « le travail est sexué, les savoirs et les compétences sont sexués, donc l'orientation est sexuée ». Vous ne pouvez pas faire classe sans prendre en considération le genre.** Ce dernier point est incontournable. En disant cela, je postule que selon les activités, vous risquez de voir apparaître de la résistance à l'idée de s'engager dans ces dernières, voire un désintérêt général ou partiel. Par exemple, pour avoir enseigné en 3e PP où était proposé des activités de découverte de l'électricité du bâtiment, de l'hôtellerie et la boulangerie, j'ai pu constater que systématiquement, les filles ne voulaient pas effectuer les montages électriques. Les séances étaient alors quelque peu agitées. A l'inverse, certains garçons ne voulaient pas « faire » de l'hôtellerie et/ ou de la boulangerie. Ce n'était pas triste non plus. Il ne faut pas vouloir faire tout découvrir à toutes et à tous. **Il faut inventer un projet qui permette de concilier ce qui intéresse l'élève et ce qui est dans son intérêt, sans vouloir choisir comme disait Decroly. Pour tenir compte du genre donc de la distribution des filières empruntées par les garçons et les filles, il faut nécessairement pouvoir proposer des activités de découverte dans les secteurs du services et de la distribution, dans l'établissement ou dans l'entreprise.** Selon les cas, dans l'intérêt de l'élève, après concertation avec les familles, il ne faut pas hésiter à augmenter la durée possible des stages de découverte si l'élève souhaite découvrir tel ou tel métier.

S.M : que penser de la préparation au brevet des collèves.

Nicolas Paratore : je reste très partagé avec la question de la préparation au brevet. Je considère comme **une grosse erreur le fait de se focaliser uniquement sur l'obtention de celui-ci, même si l'enseignement dans cette classe n'a pas pour seule fonction la préparation à un métier.** Je m'en explique. Le brevet des collèves sanctionne la fin de la scolarité au collège, mais son but reste de certifier des acquis de base, c'est-à-dire la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Je suis d'accord avec le fait que même si la note au brevet donne une mesure très imparfaite du niveau des élèves, elle donne tout de même une bonne approximation du niveau global d'une classe. Néanmoins, le brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure. **Non seulement il faut viser l'obtention du brevet, mais à poids égal, il faut également viser à trouver la bonne orientation pour le jeune. A choisir, je préférerais avoir un élève qui a trouvé sa voie professionnelle et n'a pas réussi son brevet des collèves que le contraire.** Que faire d'un élève qui vient d'obtenir le brevet mais qui n'a pas trouvé sa voie et non pas une voie professionnelle ? Certes, le code de l'éducation prévoit qu'à l'issue de la scolarité obligatoire, tout élève qui n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel de niveau V doit pouvoir poursuivre des études afin justement d'acquérir ce diplôme ou ce titre. Mais quel diplôme ou titre ? On revient à la question de départ du processus d'orientation, celle de la décision qui va engager probablement durant toute une partie de la vie et qui n'est pas facile à prendre quand on a 15 ans. Au sujet de l'orientation

scolaire, Piaget avait d'ailleurs posé la question de savoir si l'objectivité des évaluations était suffisante pour diagnostiquer des aptitudes à un âge où elles ne sont encore que manifestes.

S.M : à ce sujet, vous pensez que les parents font entièrement confiance à l'institution ?

Nicolas Paratore : ils devraient en être ainsi, mais il faudrait également qu'ils soient plus curieux et j'ose dire aussi, plus méfiants qu'ils ne le sont. Par exemple, même si les résultats d'un établissement sont d'une réalité complexe et pour lesquels on sait qu'ils dépendent fortement des caractéristiques de ses élèves, un indicateur statistique simple comme le taux de réussite au brevet devrait interpeller les parents qui ont pour objectifs que leurs enfants réussissent le brevet. Avec des élèves possédant un niveau scolaire faible à la fin de la scolarité en 4^e, le taux d'accès au brevet des collèges devrait rester faible également. Il faudrait qu'ils soient plus regardants avec les ressources pédagogiques des établissements. Si par exemple, un lycée professionnel possède des sections liées aux métiers de bouche, il faut s'attendre à ce que ces derniers soient proposés dans le cadre d'activités de découvertes, en tout cas, j'ose espérer. En l'occurrence, si votre enfant n'est pas attiré par ces métiers, il vaut mieux aller voir ailleurs, dans la mesure du possible bien évidemment car en proposant ses ressources pédagogiques les établissements savent bien qu'il y a forcément un impact sur l'orientation. Bien sur que les lycées professionnels devraient faire découvrir à leurs élèves de 3^e PP les filières présentes dans leurs enceintes. En tout cas, il devrait en être ainsi, mais c'est loin d'être toujours le cas. C'est pour cela qu'il faut qu'ils s'en assurent. **D'ailleurs, mesurer l'impact de la découverte des métiers sur la filière choisie à l'issue de la scolarité en 3^e PP serait un travail intéressant à mener.** Aujourd'hui, ces informations sont floues et pratiquement aucun établissement n'en fait état. *A contrario*, les résultats au brevet font très souvent l'objet d'affichages.

S.M : vous dites que certains établissements ne proposent pas d'activités à partir des ressources déjà en place ?

Nicolas Paratore : je confirme mes propos. Il existe des établissements qui font ignorer complètement les activités de leurs filières aux élèves de 3^e PP. C'est le problème de l'autonomie des établissements qui font un peu ce qu'ils veulent. Ils peuvent faire des choses biens, mais également des choses stupides. Pour ma part, cela me scandalise profondément. Regardons plus loin les choses. Concernant les établissements qui ne proposent pas la découverte des métiers dont ils proposent les formations, on pourrait imaginer qu'ils comptent prioritairement sur les stages de découvertes en entreprise pour déclencher une éventuelle décision. On oublie de dire alors, que trouver un stage en classe de 3^e est une véritable gageure pour l'élève. **Lorsque l'échéance du départ en stage se précise, certains élèves sont prêts à accepter « n'importe » quel stage, l'essentiel étant de satisfaire aux obligations scolaires en matière de stages.** Au bout du compte, au retour de chaque stage, beaucoup en savent plus sur ce qu'ils ne veulent pas faire, mais rien de ce qu'ils voudraient faire. On pourrait s'en contenter et se dire que c'est déjà pas si mal. Qu'importe le contenu, il faut à tout pris trouver un stage. Pour ma part, je ne m'en satisfais nullement. Et c'est là, à la fin de l'année scolaire que certains établissements soucieux de remplir leurs classes, proposent à ceux qui n'ont trouvé aucune orientation, une place au « *chaud* » dans telle ou telle « *section* ». Tout le monde y trouve son compte. L'élève, parce qu'il a trouvé quelque chose, même si ce quelque chose n'était pas ce qu'il cherchait, l'établissement, parce qu'il a trouvé à celui qui ne cherchait pas, ce qu'il aurait du chercher, du moins c'est ce qu'on lui fait croire. Cela ne va pas dans l'intérêt de l'enfant.

S.M : les personnels de direction ont donc un rôle essentiel dans cette organisation

Nicolas Paratore : c'est le moins que l'on puisse dire. C'est encore plus visible dans les petits établissements surtout lorsque la stabilité de l'équipe pédagogique n'est pas assurée. Certes, le corps des inspecteurs parle de volontariat pour enseigner dans ce type de classe mais ce n'est pas toujours possible, loin de là. Soyons sérieux, **tous n'arrivent pas en courant**. Dans le privé sous contrat par exemple où l'offre de postes selon les disciplines peut s'avérer problématique, vous pouvez être amené à enseigner dans ce type de classe par la force des choses, pour compléter votre temps de service par exemple (je parle en connaissance de cause). Faire de l'éducation à l'orientation sans en avoir été formé reste difficile. **Un autre problème est que certains personnels de direction considèrent que l'éducation à l'orientation n'est que l'affaire du maitre chargé du module de découverte professionnel**, le reste des disciplines étant enseigné de façon identique à celle d'une troisième générale. C'est encore une grave erreur qui reflète un manque de connaissances dans le domaine de l'éducation à l'orientation.

S.M : pourtant, il y a des relations d'interdépendance entre enseignants et entre enseignants-chef d'établissement.

Nicolas Paratore : bien sur qu'il y a de l'interdépendance sociale entre membres du groupe enseignants-chef d'établissement. Mais on oublie de dire qu'il y a aussi de l'interdépendance de moyens, de ressources entre enseignants et chefs d'établissements. Vous en dépendez totalement et avec très peu de moyens et ressources on est voué à faire du bricolage pédagogique. D'accord pour dire que quand un système fonctionne mal, ce n'est pas en augmentant ses ressources qu'il fonctionnera mieux, mais en même temps, comment peut-on imaginer qu'il puisse aller mieux sans moyens. On ne peut pas toujours incriminer les enseignants. Quand les ordinateurs de la salle des TIC sont en panne et le restent quelques jours, quand la connexion internet reste souvent mauvaise, quand le soit disant CDI qui sert aussi de réfectoire ne conserve que quelques ouvrages obsolètes, quand les salles ne sont pas bien chauffées en hiver, quand vous pouvez commander du matériel, ce qui est déjà pas mal, je vous assure, et que votre hiérarchie oublie de passer commande auprès du fournisseur, ce ne sont pas des conditions qui favorisent l'apprentissage. Il faut absolument éviter qu'un groupe de maitres ne fonctionne pour satisfaire les besoins d'un seul sujet responsable. C'est d'autant plus facile à exploiter pour ce dernier que l'équipe pédagogique est constituée en grande partie de maitres non titulaires. Le privé a encore beaucoup de chemin à parcourir pour arriver à offrir à ses élèves, mais aussi à ses maitres du technique, du matériel et des locaux dignes de ce nom.

S.M : Bac pro ou CAP, comment on peut aider les élèves à opérer au mieux ce choix ?

Nicolas Paratore : Avant la réforme des bacs professionnels en 2009, on avait des élèves qui dès la fin de leur scolarité au collège, intégraient un BEP qui se préparait en 2 ans. Ensuite, seuls ceux qui obtenaient de bons résultats étaient invités à s'inscrire en baccalauréat professionnel. Tout le monde y trouvait son compte. Ceux qui n'aimaient pas l'école s'arrêtaient au bout de 2 ans, et devenaient pour certains, de bons ouvriers. La réforme des bacs pros en 3 ans a été une bonne chose. Ainsi, on a harmonisé la durée des études post-3^e en 3ans et on a également intégré des périodes de formation en milieu professionnel. Toutefois il y a le revers de la médaille. Aujourd'hui, non seulement on voit arriver en seconde professionnelle bon nombre d'élèves qui n'ont pas un niveau de connaissance suffisant pour suivre sereinement 3 ans d'études (en disant cela, je pense notamment aux mathématiques, au français) mais il y a aussi ceux qui sont en difficultés d'apprentissages dans tous les domaines

et là, ça devient compliqué pour le praticien. Ici on dépasse le cadre de la question du niveau de connaissance, de la simple difficulté ou retard pour aborder la question plus globale de l'efficacité intellectuelle voire certaines pathologies non détectées. Avec ce type de public, pour ma part, je dirais que la priorité, c'est l'obtention d'un diplôme de niveau V. Ensuite, on pourrait envisager selon les cas de figures une poursuite en bac pro en intégrant directement une classe de première. Je précise aussi que la poursuite d'étude par la voie de l'alternance après une 3ePP est loin d'être acquise. Un responsable de filière d'un CFA, chargé de donner son point de vue sur le recrutement (voire même procéder à celui-ci) me disait discrètement, il y a pas si longtemps que les dossiers des élèves issus de 3e PP n'avaient pas bonne presse. Sur les quelques 70 apprentis de la filière bac pro Eleec, pas un seul était issu de 3e PP. Vous pensez bien que ces informations, les CFA n'en font pas état publiquement.

Relance de SM : vous pouvez être plus précis au sujet des performances des élèves ?

Nicolas Paratore : Le problème est de déterminer si la performance d'un enfant est déficitaire au point de pouvoir la considérer comme relevant de la pathologie et non pas d'un simple retard ou difficulté. Cela ne relève pas de la compétence d'un enseignant mais plutôt du psychologue. Du coup, cette question est difficile à aborder à l'école car ayant souvent assisté à des conseils de classes, j'ai observé à de maintes reprises et de façon répétée que lorsqu'un élève est en difficultés d'apprentissage, les enseignants expliquent cela par un manque de travail. Sans examens psychologiques, et à la seule vue des résultats scolaires, on peut objecter que certains auraient été plus à leur place en préparant un CAP plutôt qu'un bac en tout cas dans une discipline où il existe encore. Ainsi le curriculum formel d'un diplôme comme le CAP met l'accent sur l'utilisation des techniques plus que sur les conditions concrètes dans lesquelles elles seront mobilisées. Il faut espérer dans ce cas que l'élève ne soit pas atteint de troubles d'origine praxique. Il reste aussi la possibilité d'intégrer la voie générale ou technologique. La circulaire du ministère de l'éducation nationale qui définit un cadre national précise « *pour les plus motivés* ». Croyez-vous qu'il s'agit seulement d'un problème de motivation pour intégrer ces voies ?

Dans le privé sous contrat par exemple, certains établissements qui n'arrivent pas à remplir leurs classes, ne tiennent même pas compte de l'avis du conseil des professeurs de 3^e des établissements publics pour les élèves qui décident de rejoindre le privé ou pour ceux qui décident de continuer leur scolarité dans le privé même. Il faut donc faire attention à la durée des études après la 3^e. Soit un cycle très court, le CAP, soit un cycle un peu plus long, avec le bac pro. Il faut analyser cela avec l'équipe pédagogique et la famille de l'élève. Est-ce que cela est toujours fait ?

S.M : ne peuvent-ils pas s'arrêter après la certification intermédiaire (BEP) pour ceux qui le désirent ou pour ceux qui sont en grandes difficultés dans les apprentissages ?

Nicolas Paratore : Administrativement, oui il est possible d'arrêter après la certification intermédiaire. Dans la réalité, je ne l'ai jamais vu pour les élèves que vous catégorisez comme étant en grandes difficultés dans les apprentissages scolaires. Les collègues de lycées professionnels de section électrotechnique de l'académie de Grenoble, que j'ai interrogés ne l'ont presque jamais vu. Nous le regrettons. Là encore, c'est de préférence la dimension économique qui l'emporte sur la dimension pédagogique.

S.M : comment peut-on travailler le projet professionnel de l'élève de 3^e PP ?

Faire un projet c'est, au sens étymologique, « jeter quelque chose devant soi ». Comme le montrent Jean Guichard et Michel Huteau (2001), la psychologie de l'orientation a bien mis en évidence le rôle de la représentation de soi, de l'identité dans l'élaboration des projets. Ainsi, un projet scolaire et professionnel est toujours la projection d'une image de soi possible, d'une forme identitaire que l'on souhaite réaliser (ou qui peut servir à en éviter une autre). Faire un projet est donc une forme de création de soi : « *comment je m'imagine, comment je m'envisage* ».

D'abord, pour reprendre les propos de Michel Huteau, il faut voir le projet scolaire et/ou professionnel comme la projection d'une image de soi, plus particulièrement d'une forme identitaire que l'on souhaite réaliser. En effet, faire un projet, c'est d'un point de vue étymologique, jeter quelque chose devant soi. Pour travailler le projet professionnel de l'élève de 3^e PP, on peut reprendre à nouveau les propos de Michel Huteau qui proposait de se préoccuper davantage du développement de leurs intérêts et de leurs sentiments de compétence. Ce sont les intérêts et les sentiments de compétences, et non les projets qui orientent l'activité. C'est le point de départ.

S.M : la question de l'observation des professionnels pose-t-elle problème ?

Nicolas Paratore : Indéniablement. Déplacer en quelque sorte les élèves d'une même classe dans la rue n'est pas chose aisée. Elle pose problème à trois niveaux : le premier est celui de l'accueil des élèves. Dans l'ensemble, il n'est pas envisageable de vouloir visiter une petite structure avec un effectif de 20 à 25 sujets. Les entreprises refusent systématiquement. Les arguments évoqués sont le manque de place, la peur de voir ralentir la production ou les services quand « *débarque* » une vingtaine de jeunes. Quelques fois, le refus est relatif à la classe de 3^e PP, à la mauvaise réputation où les élèves paraissent peu intéressés par le monde professionnel, ainsi que l'école d'ailleurs.

A un deuxième niveau, il s'agit de la dimension temporelle. Par exemple, lorsqu'on vous attribue un créneau de deux heures consécutives, consacrées à l'orientation scolaire, vous ne pouvez pas aller bien loin. Il faut trouver des structures qui peuvent vous accueillir dans un rayon géographique proche.

Il faut donc réfléchir sérieusement à l'organisation des horaires d'enseignements de découverte professionnelle avec la classe de 3^e PP. Dans le même registre, il faut aussi dire les choses comme elles sont. Il y a des élèves que vous ne pouvez pas emmener en visites d'entreprises au risque de voir ces dernières ne plus accepter de vous recevoir. On ne paraît plus étonné ensuite, lorsque on prend contact avec une entreprise en vue d'effectuer une visite, de s'entendre dire « *non* », dès la prononciation par le professeur de la phrase suivante : « *c'est pour une classe de 3^e PP* ».

A un troisième niveau, on peut parler d'obstacles budgétaires que tout le monde connaît. Les budgets dans le privé sous contrat sont assez serrés, voire très serrés, en tout cas plus que dans le public. Du coup, vous ne pouvez pas financer beaucoup de sorties. A ce sujet, comme j'ai déjà pu l'entendre de parents, certains chefs d'établissements devraient se garder de faire miroiter aux familles et aux élèves lors de l'inscription scolaire, le fait qu'il y ait une visite d'entreprise tous les quinze jours, surtout sans concertation avec l'enseignant de la discipline. Il y a des projets qui ne sont pas faisables parce qu'ils dépendent de multiples facteurs que vous ne pouvez pas tous contrôler. Quand par exemple on attribue un budget de 500 euros pour l'année scolaire, vous savez pertinemment que vous ferez deux sorties en bus, pas plus. Que faire le restant de l'année ?

S. M Pouvez-vous aborder la question de l'accompagnement personnalisé

Nicolas Paratore : Il s'agit d'une période de 72 heures annuelles qui doivent être assurées par un ou des membres de l'équipe pédagogique. Cet accompagnement du ou des maitres permet de faire le point avec l'élève sur ses choix d'orientation. Cette période d'accompagnement est intéressante car elle peut permettre aux élèves d'effectuer des tâches de recherche de stages, des tâches de recherche documentaire au CDI. D'après moi, il y a un problème quand ces 72 heures ne sont en rien utilisées pour faire le point sur les choix d'orientation mais plutôt utilisées par le professeur de mathématiques comme cela peut souvent s'observer. On pourrait comprendre que le choix se porte en priorité sur la préparation du brevet alors qu'on aurait aussi besoin de faire le point avec l'élève sur l'état d'avancement de son projet d'orientation. Pour cela, il faut des situations d'entretiens individualisées, sinon, c'est une gageure d'y parvenir avec la présence simultanée d'une vingtaine de sujets.

SM : en définitive, le professeur chargé de l'orientation peut-il faire véritablement de l'éducation à l'orientation en 3ePP ?

Nicolas Paratore : Je serais bien imprudent si je prétendais disposer de toutes les réponses à cette question. Il ne s'agit pas pour les élèves de 3e PP d'avoir une connaissance exhaustive de tous les métiers, car cela est impossible.

Comme disait Michel Huteau, l'éducation à l'orientation ne se limite pas à l'aide à la formation de projets. Faire de l'éducation à l'orientation dans le privé, ou dans le public, cela doit être l'affaire de spécialistes. Cela est déjà le cas dans le public avec les COP, mais à ma connaissance, pas dans le privé. Cela complique vraiment les choses. D'après moi, l'essentiel reste la question de l'orientation et non pas que la question du brevet des collèges. Oeuvrer dans l'intérêt de l'enfant de 3ePP, c'est proposer des activités plurielles et riches, fonction du genre, où l'essentiel de la découverte des métiers réside dans le « *faire* » et non pas que le dans « *voir* », où l'essentiel réside dans la question de l'intérêt et du sentiment de compétence perçu. Or, comme disait Merieu, ce qui est dans son intérêt rarement l'intéresse et ce qui l'intéresse et rarement dans son intérêt. Il ne faudrait pas choisir. En définitive, reste à savoir qui fait faire, et quoi faire faire. En disant cela, je crois que dans le privé, il ne faille pas justement confier à une même et seule personne les activités d'éducation à l'orientation et de découvertes professionnelles. En effet, celui qui fait faire doit avoir une culture de la technique, comme par exemple les professeurs de lycées professionnels (statut PLP2) alors que l'éducation à l'orientation nécessite des connaissances approfondies, du domaine de la psychologie, du système éducatif. Ce qui correspond au profil des COP (Conseillers d'orientation-psychologues). Beaucoup de choses sont à repenser, sinon j'ai bien peur que nous restions au bord du chemin.

Fin de l'entretien.